conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Désherbant allées - terrasses Express - CLAIRDAL910 - 3167770212402

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Version: 2017-01 Date de révision: 07/06/2017

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Désherbant allées - terrasses Express - CLAIRDAL910 - 3167770212402

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit phytopharmaceutique - Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS (anciennement K+S France SAS)

Zone Industrielle

25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25 Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Non classé

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Version: 2017-01 Date de révision: 07/06/2017

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie ou

par un organisme agréé.

Phrases additionnelles : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter

les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Version: 2017-01 Date de révision: 07/06/2017

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Acide nonanoïque	112-05-0 203-931-2 01-2119529247-37	Corrosion cutanée (et Lésions oculaires graves) : Skin Corr. 1B; H314	>= 24 - <= 26
Isotridécanole, éthoxylé	9043-30-5 500-027-2	Toxicité aiguë : Acute Tox. 4; H302 Lésions oculaires graves : Eye Dam. 1; H 318	<= 2
N-Dodecanoyl-N-methylglycine	97-78-9 202-608-3	Irritation cutanée : Skin Irrit. 2 ; H315 Irritation oculaire : Eye Irrit. 2 ; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT SE 3 ; H335	<= 2
Acide octanoïque	124-07-2 204-677-5	Corrosion cutanée (et Lésions oculaires graves) : Skin Corr. 1B; H314	>= 1 - <= 1,5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Désherbant allées - terrasses Express - CLAIRDAL910 - 3167770212402

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Version: 2017-01 Date de révision: 07/06/2017

En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne

PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Désherbant allées - terrasses Express - CLAIRDAL910 - 3167770212402

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Date de révision: 07/06/2017 Version: 2017-01

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone

(CO2). Mousse.

Movens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant la : En cas d'incendie : peut dégager des gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Information supplémentaire

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale

en vigueur.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Date de révision: 07/06/2017 Version: 2017-01

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Pas de précautions spéciales requises.

sans danger

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit frais.

les conditions de stockage

Information supplémentaire sur : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Température de stockage : 2 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Standard : Le choix

approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera selon le fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit être vérifiée avant l'application. Caoutchouc butyle : Épaisseur du gant: 0,7 mm. Chloroprène : Épaisseur

du gant: 0,5 mm. PVC : Épaisseur du gant: 0,7 mm.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de

protection totale) (EN 166).

Mesures d'hygiène Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Version: 2017-01 Date de révision: 07/06/2017

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : Blanc laiteux
Odeur : Caractéristique
pH : 4,55 à 20 °C

4,09 - Concentration: 10 g/l à 20 °C

Point/intervalle de fusion : $<= 0 \, ^{\circ}\text{C}$ Point/intervalle d'ébullition : Env. 100 $^{\circ}\text{C}$ Point d'éclair : $>> 100 \, ^{\circ}\text{C}$

Taux d'évaporation : Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Pression de vapeur : 0,000061 hPa, Courbe de pression de vapeur (les valeurs

indiquées se rapportent à la matière active).

Densité relative : 0,9793

Hydrosolubilité : 0,8 g/l à 20 $^{\circ}$ C – pH : 5 : OCDE Ligne directrice 105. Les

valeurs indiquées se rapportent à la matière active.

émulsifiable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Log Pow: 3,89 - 20 °C - pH : 2,38 Coefficient de partage (noctanol/eau) [méthode HPLC : les valeurs indiquées se

rapportent à la matière active].

Température d'auto-

inflammabilité

: 430 °C

Décomposition thermique : > 400 °C

Viscosité, dynamique : 21,5 mPa.s à 20 °C

10,8 mPa.s à 40 °C

Propriétés explosives : Non-explosif, EEC A.14

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle 25,56 mN/m, 20 °C

26,29 mN/m, 40 °C

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec les acides.

7/11

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Version: 2017-01 Date de révision: 07/06/2017

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance. Pas de réactions dangereuses

connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2.000 mg/kg, rat, Ligne directrice 423 de l'OCDE

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5,1 mg/l, rat, Toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie : DL50 derma

cutanée

: DL50 dermal: > 2.000 mg/kg, rat, Ligne directrice 402 de

I'OCDE

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: lapin, Résultat: non irritant, Irritation dermique aiguë/corrosion.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

graves, irritation eediane

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Résultat de test : Le produit n'est pas un irritant oculaire.

: cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation

de la peau., Sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : CL50: 86,8 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-

8/11

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Désherbant allées - terrasses Express - CLAIRDAL910 - 3167770212402

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Version: 2017-01 Date de révision: 07/06/2017

ciel), semi-statique, Toxicité aiguë vis-à-vis des poissons

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques.

: CE50: 141 mg/l, 48 h, Daphnia magna, semi-statique, Espèce

Daphnie, test aigu d'immobilisation

Toxicité pour les algues : CI50: 40,1 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues

vertes), Algue, test d'inhibition de la croissance.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

94 % - Résultat : Facilement biodégradable (selon critères OECD)., Durée d'exposition: 28 jr, OCDE Ligne directrice 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou les récipients utilisés. Ne pas jeter les

déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages, avec

ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un

organisme agréé.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID	IMDG	IATA

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Version: 2017-01 Date de révision: 07/06/2017

14.1 Numéro ONU					
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	N'est pas classé comme dangereux pour le transport				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport					
14.4 Groupe Emballage					
14.5 Dangers pour l'environnement	NON	NON polluant marin	NON		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails. Ne pas toucher le produit sans équipements de protection appropriés.				
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	NON APPLICABLE				

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

SECTION 16. Autres informations

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Désherbant allées - terrasses Express - CLAIRDAL910 - 3167770212402

Référence : FDS_765_N Edition révisée n° 2 Version: 2017-01 Date de révision: 07/06/2017

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants).

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Nom homologué: HERBISTOP- AMM n° 2140121

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.